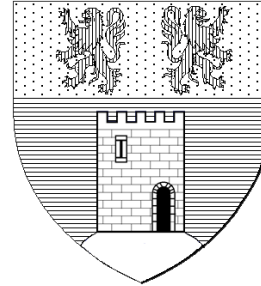


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 12 OCTOBRE 2018

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM DE CARLO Roger et MAGNUS Philippe.

Mme AMIC Michelle avait donné pouvoir à Mme TREMORI, M. SEGUIN Jean-Jacques avait donné pouvoir à Mme LAMBERT.

Absents : MM AMIC Philippe, COURNEDE Mathieu, LAUGIER Robert, excusés.

Le Maire ouvre la séance à 21H00 en accueillant Céline TRUCHET, Régisseuse conviée au Conseil Municipal pour l'examen du projet de règlement du marché, ainsi qu'une délégation de parents d'élèves impliqués dans la préparation de la Fête du Printemps dont deux habitantes de LACHAU (Katia PENEAU et Lou MURAT).

La parole est donnée aux organisatrices :

La Fête du Printemps se déroulera sur Lachau la première semaine d'avril. Toutes les écoles de Barret-sur-Méouge, Éourres et Séderon seront associées et participeront à cette cinquième édition. Du lundi au jeudi de nombreuses activités seront proposées, comme des visites chez des producteurs ou des animations. La journée du vendredi sera consacrée aux enfants avec carnaval, spectacle, chorale rassemblant les écoliers des trois écoles. Le samedi matin verra des animations autour du marché, l'après-midi des jeux inter-villages et le soir une soirée concert avec buvette et snack. Pour le dimanche, il est prévu un forum des associations. Un chapiteau sera monté au Gravas.

En conclusion de ce premier échange, il est convenu que des points réguliers seront

Établi le : 02/11/2018

MAIRE

M. Philippe MAGNUS

Signature et cachet

effectués au fur et mesure afin d'assurer la pleine réussite de la Fête du Printemps qui célèbre le retour des beaux jours et met en valeur les enfants qui sont l'avenir de nos villages.

Le Maire reprend ensuite les faits marquants intervenus depuis la dernière séance.

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été notifié pour 2 580 €. En forte baisse par rapport à 2017, il reste toujours positif alors que beaucoup de communes sont passées d'un FPIC positif à un FPIC négatif. D'une manière générale, les dotations de l'État sont en baisse continue et, plus grave encore, de nombreuses communes au lieu de recevoir doivent maintenant contribuer.

La mise en place de la commission projet a été fixée au 13 octobre 2018. Des invitations papier ont été distribuées en complément de l'affichage et de la mise en ligne.

La finalisation des demandes de subventions départementales par télé déclaration a été retardée du fait d'un problème de code d'accès maintenant résolu.

Concernant le projet de lotissement communal, le règlement a été modifié afin d'autoriser les baies vitrées intégrées.

La livraison du bois par David MARTIN interviendra à compter du 25 octobre.

Pour commémorer le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 un banquet républicain sera organisé après les cérémonies officielles pour honorer la mémoire des jeunes combattants de nos communes décédés lors de la première guerre mondiale. Il sera organisé par les Maires et les Conseils municipaux de Ballons, Eygalayes, Vers-sur-Méouge et Lachau et avec les Anciens Combattants. Un gros travail de recherche sur les morts pour la France figurant sur les monuments aux morts des 4 communes est réalisé par Christian MAUDUIT, Général E.R. et ancien du Cabinet du Ministre de la Défense. Ce travail de recherche historique sera valorisé.

Les courriers adressés aux médecins intervenant auprès des patients de Lachau pour leur proposer la mise à disposition de locaux dans l'ancienne Poste afin d'organiser des permanences n'ont entraîné aucune réponse ou prise de contact. Un délai supplémentaire d'un mois est accordé. Faute de quoi, le logement sera remis à la location.

Le poêle à granulés du logement de l'ancienne salle de classe rencontre des problèmes de fonctionnement. La société Climax a été mandatée pour un diagnostic complet. Parallèlement un devis a été demandé à Mathieu COURNEDE pour la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieur. Dans ces conditions, le bail avec David MARIE a été reconduit à l'identique pour une année.

Le contrat avec le Conteur PLANTEVIN, qui animera la traditionnelle soupe d'épeautre du Marché de Noël du 8 décembre 2018, a été régularisé.

Il est donné lecture du bilan d'activité de la Poste. L'activité reste faible mais stable. Il sera mis en ligne. L'installation d'un coffre devrait permettre de développer l'activité de la Banque Postale. La population est invitée à utiliser le plus possible ce service de proximité.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

La convention entre la Commune et l'exploitante du bistrot communal sera complétée afin de mentionner un nombre minimum de tables et de chaises nécessaires au bon fonctionnement et ne pouvant faire l'objet de prêt sauf accord de l'exploitante.

Il est donné lecture des délibérations de la précédente réunion et de l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2018

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- ORDURES MÉNAGÈRES : EMPLACEMENT DES COLONNES

En l'absence de Philippe AMIC qui représentait la Commune à la réunion de la Communauté de Communes concernant le sujet qui s'est tenue à Ribiers, la question est reportée à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

3- MARCHÉ DES PRODUCTEURS : EXAMEN DU PROJET DE RÈGLEMENT

Un travail a été lancé lors du dernier Conseil suite à quelques difficultés survenues au cours de l'été (placement des forains, stationnement des véhicules, comportement irrespectueux vis-à-vis de la Régisseuse). Un groupe de travail mixte (membre de la Commission du Marché, Régisseuse, Yves BLANC) a été constitué pour travailler sur un projet de règlement. Deux projets ont été établis : un pour le marché des producteurs, l'autre pour le marché de Noël.

Ces documents sont lus et modifiés en séance.

Si les mesures d'ordre général font l'objet d'un consensus, des questions sont soulevées n'entrant pas dans le strict cadre du règlement proprement-dit sur :

- Le statut de Céline TRUCHET qui est de droit régisseuse d'avances et/ou de recettes (activité d'une personne chargée, pour le compte du comptable public, d'opérations de paiement de dépenses et/ou d'encaissement de recettes pour le marché de Noël et le loto) et, en fait, pour ce qui concerne le marché, régisseuse du marché (agent municipal qui renseigne et informe le public (orientation, plainte, réception, traitement de demande d'installation, ...) *(délibération n°2018-31)*.
- La recomposition de la Commission des marchés.
- La possibilité pour des vendeurs occasionnels qui ne sont pas habilités à faire commerce de s'installer sur le marché.
- Le nombre de producteur par catégorie de produits.

Décisions sont prises :

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

- La Commission des marchés est composée de Monique AUDIBERT-GIBIER, Michèle AMIC, Sylvie LAMBERT, Céline TRUCHET, Roger DE CARLO, Yves BLANC et le Maire. Les décisions sont prises collégalement.
- Céline TRUCHET se voit conférer le titre et les fonctions de régisseuse des marchés lui donnant toute autorité pour organiser le placement, relayer l'information et faire remonter les problèmes. En cas de manquement de respect, l'auteur sera purement et simplement exclu du marché.
- Le marché des producteurs est gratuit pour les producteurs à l'exception du marché de Noël pour lequel une participation est demandée (délibération n°20188-29).
- Aucun producteur de Lachau ne peut voir sa demande refusée sauf en cas de manque de respect caractérisé et après décision de la commission des marchés.
- Toute personne ne remplissant pas les conditions requises pour la vente pourra à titre exceptionnel une fois par an participer au marché à condition d'en avoir fait expressément la demande auprès du Maire ou à défaut de la Régisseuse (strict respect du cadre légal).
- Le panneau du marché actuellement sur la façade de l'Agence Postale Communale sera déplacé entre les fenêtres de l'Agence Postale communale et de la Mairie en dessus d'un panneau « stationnement interdit jours de marché ».
- Le panneau marché de la place de l'église sera enlevé.
- A terme un panneau d'information fixe à réaliser reprendra les producteurs présents sur le marché ainsi que les spécialités et les services offerts.
- Des barrières amovibles seront placées dans des fourreaux sur le côté gauche de la Route Nouvelle pour canaliser le stationnement et faciliter la circulation les jours de marché.

Une question fait encore débat et reste en suspens : le nombre de producteurs par catégorie.

Des hypothèses sont évoquées mais ne font pas l'objet d'un large consensus. Parce que le marché est un élément déterminant pour l'animation et donc la vie du village, pour les services de proximité aux habitants de Lachau et des communes environnantes ainsi que pour les producteurs et autres commerçants, tout excès de réglementation porte en lui le risque de créer plus de problèmes que d'apporter de solutions.

Dans ces conditions, la réflexion se poursuit jusqu'à ce qu'une solution acceptable par tous soit trouvée.

Dans l'immédiat toute nouvelle demande sera examinée en commission.

4- BILAN DE LA FÊTE VOTIVE

En l'absence de Michèle AMIC, le bilan de la fête du 15 août 2018 est présenté par Sylvie LAMBERT.

Le résultat fait apparaître un bénéfice de 1 022,24 €.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Les comptes seront affichés et tenus à disposition en Mairie.

Le Conseil Municipal remercie Michèle toute son équipe d'organisation ainsi que tous les bénévoles qui ont permis un bon déroulement de la fête votive à la satisfaction générale.

5- COUR DU CHÂTEAU : VALIDATION DU DOSSIER D'EXPROPRIATION

La notification de l'expropriation aux Copropriétaires et au Syndic a été effectuée. La notice à joindre au dossier est examinée et soumise au vote du Conseil Municipal. Elle est adoptée par 6 voix pour, une voix contre (Monique AUDIBERT-GIBIER) (*délibération n°2018-32*).

6- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes :

Henriette MARTINEZ, Maire de Laragne, Vice-présidente de la Communauté des Communes, Présidente du Parc Naturel Régional des Baronnies, très durement éprouvée suite à la perte brutale de son fils, a démissionné de tous ses mandats pour se consacrer à sa famille. Un message de soutien lui a été adressé dans cette terrible épreuve.

Le travail interne sur les compétences se poursuit et notamment sur la question des agences postales. Afin de garder la main sur son devenir, l'Agence Postale Communale de Lachau restera communale.

7- QUESTIONS DIVERSES

Monique AUDIBERT-GIBIER se renseignera sur les modèles et les prix pour des enseignes (« Mairie » et « Liberté Égalité Fraternité ») à apposer en façade. Elle se rapprochera de la Mairie de Barret-sur-Méouge pour des renseignements sur leur fournisseur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 H 45.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet